

L'enseignement de l'Europe en Pologne : l'exemple de l'*edukacja europejska*

La problématique d'un enseignement de l'Europe s'est développée dans les établissements scolaires polonais dès 1989. Mais c'est la réforme en profondeur du système scolaire national en 1999 qui a fait de cette éducation européenne un enseignement obligatoire. Sa forme en est très particulière puisqu'il s'agit d'une matière interdisciplinaire qui concerne tous les élèves dès l'âge de 9 ans.

Bref rappel de l'organisation du système scolaire polonais

Comme le montre le tableau (annexe 1), les deux principales différences dans la répartition des niveaux entre les deux systèmes scolaires sont que le Primaire en Pologne dure un an de plus qu'en France (et le Collège un an de moins) et qu'en CM1-CM2 les élèves ont déjà un enseignant différent par discipline.

Cette dernière différence est particulièrement importante pour le sujet qui nous concerne puisque c'est à partir de la Classe IV du Primaire que commence l'*éducation européenne* obligatoire.

Rappelons aussi que parmi les disciplines enseignées, l'histoire (*historia*) est séparée de la géographie (*geografia*) et qu'existe aussi une discipline appelée « connaissance de la société contemporaine » (*wiedza o społeczeństwie*), qui est une sorte d'éducation civique, juridique, économique et sociale.

Qu'est-ce que l'*edukacja europejska* ?

En 1999, le Ministre de l'Education Nationale crée de nouveaux programmes ; une grande nouveauté consiste en l'introduction, à côté des programmes propres à chaque discipline, de programmes transversaux dont la définition reste assez floue mais qui regroupent des thèmes considérés comme fondamentaux et ne pouvant/devant être enseignés par un seul professeur. Ces thèmes, obligatoires, sont pluridisciplinaires ou interdisciplinaires. Ils sont traités le plus souvent durant les heures de cours propres aux disciplines concernées mais certains établissements y consacrent des heures spécifiques dans les emplois du temps.

Il convient toutefois de préciser que ces « programmes » (voir annexe 2) ne prennent pas la forme de ceux que nous connaissons en France. Il s'agit plutôt de grandes orientations ; les progressions et les accompagnements de programme sont ensuite proposés par différentes maisons d'édition, avec l'aval du Ministère de l'Education (voir annexe 2 les colonnes du premier tableau).

Comparaison des programmes et problématique

Ce type de thèmes interdisciplinaires a été introduit dans le système secondaire français sous différentes formes (éducation à l'environnement et au développement durable, préparation de l'attestation scolaire de sécurité routière, B2I...) mais aucune ne s'attache spécifiquement à l'éducation européenne. Toutefois, cet enseignement est affirmé en France à l'intérieur des programmes des disciplines, particulièrement en histoire-géographie et en éducation civique.

Nous nous attacherons à essayer de comparer les axes développés en Pologne et en France dans la perspective d'une éducation européenne. Cette confrontation se fera aussi à travers les manuels scolaires des deux pays.

Notre problématique sera dans quelle mesure ce programme spécifique d'éducation européenne en Pologne diffère de la situation en France.

Au-delà, on se demandera, comme le faisait l'IGEN dans un rapport de septembre 2000, s'il « faudrait, dans une démarche volontariste et dans le dessein de susciter un sentiment d'appartenance européenne, articuler les enseignements d'histoire, de géographie et d'éducation civique comme le fit consciemment la III^{ème} République pour renforcer le sentiment national ».

Les disciplines concernées

Comme on l'a déjà dit, en France c'est au professeur d'histoire-géographie et d'éducation civique que revient la partie principale de l'éducation européenne. En Pologne, cette éducation est répartie entre plusieurs disciplines. Comme le montre l'annexe 2, la proposition de mise en œuvre au collège sépare 20h à l'intérieur des disciplines (essentiellement histoire-géographie-éducation civique, juridique, économique et sociale) et 10h supplémentaires que le chef d'établissement peut choisir de répartir entre les différentes années. Les auteurs de ces propositions précisent que « ces heures additionnelles seront prioritairement attribuées aux enseignants d'histoire, de géographie ou de connaissance de la société contemporaine ». On le voit, au niveau des matières concernées par l'éducation européenne, la différence n'est pas énorme entre la Pologne et la France.

Les programmes de collège comparés

Lorsque l'on se penche sur les sujets à traiter au collège, la comparaison avec la France est plus complexe.

Le thème 1, « Le pays en Europe », est traité en France autant en géographie (3^e) qu'en histoire (répartition dans les différents programmes chronologiques). On ne part cependant pas de l'angle des « principales relations historiques avec les autres pays européens ».

Le thème 2, les « fondements civilisationnels de l'ordre européen », est abordé surtout en éducation civique (4^e).

Le thème 3, les « fondateurs de la Communauté européenne », est surtout traité en histoire (3^e) mais assez rapidement.

Le thème 4, « objectifs et fondements de la Communauté européenne et courte histoire des traités » n'est traité que très partiellement au collège en France.

Le thème 5, « différentes conceptions de l'évolution de l'UE », est très ambitieux et n'est étudié en France qu'au lycée.

Les thèmes 6 et 11, qui présentent les principaux organes de l'UE, n'est qu'abordé partiellement, sous l'angle de la citoyenneté européenne et de la justice (éducation civique, 4^e) ou du droit communautaire (éducation civique, 3^e).

Le thème 7, « Marché unique européen et monnaie européenne » n'est traité que partiellement en géographie (3^e).

Le thème 8, « La politique éducative de l'UE, coopération et échanges, reconnaissance des diplômes, étude des langues étrangères » est abordé en éducation civique (4^e) sous l'angle des systèmes éducatifs.

Le thème 9, « Intégration de la Pologne dans l'UE, procédures, coûts et profits » est spécifique étant donné le rattachement récent (2004) du pays à l'UE.

Le thème 10, « Sécurité européenne », n'est pas abordé ainsi en France, où on préfère parler de défense nationale ou de sécurité internationale (éducation civique, 3^e). Il nous rappelle l'importance des questions de sécurité dans cette partie de l'Europe.

Le thème 12, « Groupe de Visegrád et autres organisations régionales », est spécifique à l'intégration régionale.

Le thème 13, « Droits de l'homme », est le thème central du programme d'éducation civique de 4^e.

Le thème 14, « Dimension spirituelle de la Communauté européenne » n'est pas abordé en France ; on se rappelle les tensions liées à la mention de l'héritage chrétien dans le projet de Constitution européenne.

Les nouveaux programmes d'histoire, de géographie et d'éducation civique pour le collège proposés à la consultation des enseignants en avril 2008 ne modifient que peu ces comparaisons. L'Union européenne prend une place bien plus importante en géographie en 3^e (mais l'Europe n'est plus traitée en 4^e). Le chapitre « Libertés, droits et justice en Europe et dans l'Union européenne » en éducation civique regroupe ceux de 4^e et de 3^e déjà évoqués. En revanche, un chapitre entier d'histoire est consacré en 3^e à « la construction européenne jusqu'au début des années 1990 ». La dimension culturelle et identitaire de l'Europe/Union européenne se réduit

fortement dans les nouveaux programmes (on n'y parle plus de valeurs communes, d'identités nationales...).

Les programmes de lycée comparés

Ce qui ressort de la comparaison (annexes 2 et 4), c'est le caractère plus volontariste des programmes en Pologne. En France, on insiste sur les difficultés à appréhender la réalité européenne.

On peut lire en géographie en Première que *« l'introduction [du chapitre] est un moment d'interrogation sur les fondements de l'identité européenne [...] et sur la difficulté de fixer des limites à l'Europe. »*. L'accompagnement des programmes précise d'ailleurs que *« même au sein de l'Union européenne, le sentiment d'appartenance est sans doute encore insuffisant pour que l'on puisse parler d'un « territoire européen » »*. Le titre même du second chapitre surprend, car on le situerait davantage en éducation civique : *« Une communauté d'États en débat : l'Union européenne »*. On y présente notamment *« les différentes conceptions de la construction européenne. [...] Au sein de chaque pays, des tendances variées partagent aussi l'opinion publique. Le choix de l'élargissement a été fait et l'approfondissement est en chantier, reposant le problème des limites et de l'identité de l'Europe [...], posant avec force la question du projet européen. Le système issu du Traité de Rome ne pourra plus fonctionner efficacement. Comment intégrer les identités multiples, sans les abolir, tout en créant une identité qui les dépasse ? »*

C'est la même chose en Terminale en histoire. Le chapitre sur *« Les enjeux européens depuis 1989 »* doit montrer que *« les progrès réels de la Communauté au plan politique [sont mis depuis 1989] à rude épreuve. La détermination d'une Europe de l'armement, d'une politique étrangère et de sécurité commune et du partage des responsabilités au sein des structures de commandement de l'OTAN induisent de difficiles débats internes et avec les États-Unis. La complexité de ces sujets ne contribue pas à rapprocher l'ensemble des citoyens de la construction européenne : plusieurs consultations électorales [...] témoignent d'un déficit d'adhésion de larges pans des populations. La clarification de la nature de la citoyenneté européenne et une répartition plus compréhensible des rôles entre États-nations et niveau « fédéral » apparaissent nécessaires. Il en va de même de l'adaptation des institutions à l'élargissement [...] Les débats du début des années 2000 accompagnant l'entrée de nouveaux membres et le projet d'une « constitution » destinée à se substituer aux traités successifs soulignent la diversité des conceptions. [...] L'Union européenne s'interroge sur les formes que prendra son avenir. »*

Ces interrogations font même l'objet d'un chapitre d'ECJS de Terminale :

« - L'Union européenne fait-elle évoluer la définition et l'exercice traditionnel de la citoyenneté ? Dans quelle mesure le développement des institutions politiques européennes se conjugue-t-il avec le développement d'une véritable citoyenneté européenne ?

- Une citoyenneté européenne supposerait-elle d'aller plus loin que la simple addition des citoyennetés nationales ? Implique-t-elle la constitution d'un espace public européen ?

- L'élaboration de cette citoyenneté est-elle compliquée par la poursuite de l'élargissement de l'Union européenne ? Sur quels fondements et dans quelles limites cet élargissement est-il possible ?

- La citoyenneté européenne requiert-elle, à terme, la construction d'un État européen souverain ? »

Chapitres comparés

Plusieurs chapitres, présents à la fois dans les programmes polonais et français, seraient très intéressants à comparer :

- le thème de la tradition chrétienne en Europe, sujet à de nombreux débats

- le thème des droits de l'homme pose paradoxalement de nombreux problèmes, notamment tout ce qui se rattache au droit à la vie

- la présentation des pays membres peut aussi être le lieu de la persistance des stéréotypes, surtout entre des pays séparés pendant 45 ans par le rideau de fer ; la consultation des manuels polonais

est à ce titre révélatrice car y subsistent assez largement les costumes folkloriques à faire colorier par les élèves. Cela pourrait faire l'objet d'un autre article.

D'autres thèmes apparaissent peu à peu dans les programmes et/ou les manuels : le cas des mémoires de la Seconde guerre mondiale, de la Shoah et des crimes soviétiques (la « mémoire du Goulag ») est un des plus intéressants pour parvenir à dépasser le « rideau de fer » mémoriel qui perdure en Europe. Mais il n'existe pratiquement pas dans les manuels polonais.

Nous avons décidé ici de comparer le traitement d'un thème apparemment plus neutre : l'histoire de la construction européenne. Ce thème est d'ailleurs celui qui apparaît dans les futurs programmes de Collège en France.

Pour ce faire, nous avons choisi la synthèse que propose le nouveau manuel de terminale de Nathan (chapitres « L'Europe de l'Ouest en construction jusqu'à la fin des années 1980 » et « Les enjeux européens depuis 1989 ») et celle d'un manuel d'*edukacja europejska* destiné aux lycées polonais.

On peut commencer par noter les choix sémantiques : les Français parlent de construction (puisque'ils en sont à l'origine) alors que les Polonais parlent plutôt d'intégration, puisque'ils ont pendant longtemps été écartés de cette construction.

La comparaison des manuels montre des aspects classiques des différences dans l'enseignement de l'histoire entre les deux pays :

- une histoire encore très factuelle et événementielle en Pologne : les dates sont dans le texte, il faut être capable de présenter la biographie des pères fondateurs
- une histoire plus problématisée en France : les raisons de la construction européenne n'apparaissent pas dans le manuel polonais ni le contexte des élargissements, même si on demande de pouvoir expliquer la genèse de la construction.
- mais l'élément qui sépare probablement le plus les deux façons de traiter le sujet est l'usage du débat dans le cours d'histoire. En Pologne, comme d'ailleurs dans de nombreux pays, cette pratique est assez répandue. On notera qu'il ne s'agit en rien ici d'opposer les partisans et les adversaires de l'UE ou plutôt les « euroentuzjaści » et les « eurosceptycy » (mots d'ailleurs empruntés « à l'Ouest »).

Cette dernière remarque nous amène à élargir quelque peu nos conclusions et à revenir à la problématique initiale.

En créant une matière interdisciplinaire, la Pologne a permis de dépasser le cloisonnement des disciplines. Cela paraît aujourd'hui difficile à réaliser en France, à moins que le programme d'éducation civique soit construit parallèlement à celui d'histoire et que la pratique du débat puisse alors réellement être un prolongement de l'étude historique du thème européen. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle, ni dans les projets qui nous sont présentés.

D'autres aspects innovants en Pologne

A ce décroisement, lié à un programme unique, s'ajoute d'autres initiatives notables.

Dès 1997, dans le contexte de préparation de la réforme du système scolaire, les enseignants se voient proposer par le CODN (*Centralny Ośrodek Doskonalenia Nauczycieli*, équivalent du CNDP) et en partenariat avec les programmes européens PHARE-SIERRA-PEIE un paquet éducatif (*pakiet edukacyjny*) baptisé *Europa na co dzień* (l'Europe au quotidien). Il s'agit d'un gros classeur de plusieurs centaines de pages comprenant un manuel pour les enseignants (*podręcznik nauczyciela*), un manuel pour les élèves (*podręcznik ucznia*), un CD-ROM et une cassette vidéo avec 12 films. On incite notamment les professeurs et les chefs d'établissement à développer :

- des clubs européens (le Szkolny Klub Europejski ou SKE semble très populaire dans les établissements ; le CODN y consacre même une publication spéciale, elle aussi très riche)
- des échanges internationaux entre jeunes
- des concours européens
- des journaux scolaires européens
- la journée de l'Europe à l'école

- des campagnes et des actions proeuropéennes
- des débats européens
- des propositions de mises en œuvre des programmes paneuropéennes

Rappelons qu'en France ces actions sont peu ou pas développées. A l'hiver 2000, l'IGEN dressait un bilan pessimiste. Les réalisations réellement centrées sur l'Europe sont rares, hormis en lycée professionnel (faire découvrir une entreprise étrangère). L'Europe n'est le plus souvent qu'un « prétexte dans les projets d'établissement [...] pour donner les apparences du dynamisme et du modernisme, garants des demandes de subvention auprès des collectivités qui abondent les généreux fonds communautaires ». Les réponses aux demandes institutionnelles ne semblent toujours pas très répandues (concours et actions comme « Printemps de l'Europe », Concours « Nous l'Europe », Concours « Etoiles d'Europe », Concours européen des Droits de l'Homme René Cassin, « Actions éducatives de préparation à la Présidence française de l'Union européenne » et journées comme « Semaine de l'Europe et Journée de l'Europe le 9 Mai », « Cercles Europe » avec un partenariat académie-Conseil Général de Loire-Atlantique). Le bilan dressé des sections européennes n'est pas non plus très positif : un vivier d'historiens-géographes insuffisant (et une formation de ces enseignants de DNL balbutiante), des choix pédagogiques inégaux (chevauchements et redites avec les professeurs de langues...). Enfin, le rapport dénonce le fait que « l'Europe n'est jamais un axe important des plans de formation des enseignants », que ce soit la formation initiale ou la formation continue.

Un autre paquet éducatif a été publié par le CODN pour l'entrée du pays dans l'UE en 2004, intitulé *Polska w Unii Europejskiej*. Il se compose de fiches pour les professeurs (pas moins de 580 pages !), d'un atlas, d'une cassette vidéo de 3 films durant de 20 à 25 minutes et d'un CD-ROM sous forme de 11 présentations PowerPoint très complètes et bien illustrées.

Conclusion

Le très intéressant rapport de l'IGEN de septembre 2000, quoique daté, concluait que, en France, « peu d'enseignants semblent avoir franchi le pas d'un enseignement global de l'Europe qui croiserait les approches de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique. [...] Encore faudrait-il que les programmes maintiennent le cap de la dimension désormais européenne que devraient prendre les enseignements en collège et en lycée ». Ce constat est probablement encore valable.

Cette première comparaison avec la Pologne montre à quel point les nouveaux entrants, pourtant considérés souvent comme des fauteurs de troubles dans l'arène continentale et présentés comme eurosceptiques, n'ont pas hésité à placer l'éducation européenne non pas au centre de leurs programmes mais au croisement des disciplines traditionnelles. Cela ne peut que faire réfléchir, à l'heure où justement l'Education nationale en France développe certaines thématiques croisées, par exemple l'Education à l'environnement et au développement durable.

Il n'empêche, on ne peut aujourd'hui enseigner l'Europe en la coupant du reste du monde. Nos programmes français ne cessent de le revendiquer. Cela apparaît aussi dans les manuels polonais. S'agit-il pour autant d'une limite à la mise en place d'une réelle éducation européenne en France ?

ANNEXE 1. TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES CURSUS SCOLAIRES POLONAIS ET FRANÇAIS.....	p.6
ANNEXE 2. PROGRAMMES EUROPEENS POLONAIS (ET TRADUCTION).....	p.7
ANNEXE 3. L'EUROPE DANS L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE, DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'ÉDUCATION CIVIQUE AU COLLEGE.....	p.14
ANNEXE 4. L'EUROPE DANS L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE, DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'ÉDUCATION CIVIQUE AU LYCEE GENERAL.....	p.24
ANNEXE 5. LA CONSTRUCTION EUROPEENNE DANS DES MANUELS FRANÇAIS ET POLONAIS (LYCEE).....	p.34
ANNEXE 6. LEXIQUE EUROPEEN FRANCO-POLONAIS.....	p.38